

L'AES

3 spécialisations :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Il exerce sa fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne :

- Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant la vie quotidienne ;
- Il établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes ;
- Il joue un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.

En institution, en service d'aide à domicile ou en milieu d'inclusion ordinaire l'AES intervient auprès des équipes pluridisciplinaires. Il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical.

La profession d'AES constitue une première qualification de la filière éducative.

Venir nous rencontrer



Nos partenaires



Nous contacter

Maison Familiale Rurale LA CATIE
6, Route de la Catie
74330 LA BALME DE SILLINGY

Tél : 04 50 68 70 55

Responsables de formation : Ann GIROD,
Béatrice DARET
mfr.balme@mfr.asso.fr
www.mfr-labalme.fr

Nos journées Portes Ouvertes

Samedi 27 janvier 2018 de 9h à 17h

Samedi 10 mars 2018 de 9h à 17h

Mercredi 14 mars 2018 de 9h à 17h

Mercredi 16 mai 2018 de 9h à 17h

Mercredi 20 juin 2018 de 9h à 17h

**DIPLÔME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT
EDUCATIF ET SOCIAL**

MFR LA CATIE

Réussir autrement

LA BALME DE SILLINGY

Alternance
STAGES
Responsabilités
Epanouissement
Ecole Citoyens
Evolution
Réussir Autrement
Valorisation
des acquis
Confiance en soi

FORMATION
VALEURS
Partage
MFR





L'AES intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, personnes âgées en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, sociale, cognitive, ou résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant). L'Accompagnant Educatif et Social participe à l'accompagnement et à l'éducation des personnes dépendantes.

Conditions d'admission

Une épreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve d'une durée de 1h30 consiste en un questionnaire d'actualité comportant 10 questions. Cette épreuve peut faire l'objet de dispense selon le diplôme obtenu.

Durée de validité de l'épreuve : 1 an

Coût : 30 Euros

Les candidats doivent obtenir une note au moins égale à la moyenne (10/20) pour accéder à l'épreuve orale.

Une épreuve orale d'admission

Destinée à tous les candidats, elle consiste en un entretien de 20 minutes à partir d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat avant l'épreuve.

Les candidats doivent obtenir une note au moins égale à la moyenne (10/20) pour être admis à la formation AES.

Durée de validité de l'épreuve : 1 an

Coût : 16 euros

Contenu de la formation

FORMATION THEORIQUE (Durée : 525h)

La formation est organisée en 4 domaines de formation (DF)

- **DF1** : « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale »
(126h socle et 14h de spécialité)
 - **DF2** : « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité »
(98h socle et 63h de spécialité)
 - **DF3** : « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés »
(63h socle et 28h de spécialité)
 - **DF4** : « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne »
(70h socle et 42h de spécialité)
- Période de détermination et d'évaluation **(21h)**

FORMATION PRATIQUE

La formation pratique est délivrée dans :

- L'établissement employeur. Elle s'organise autour de l'acquisition de quatre domaines de compétences professionnelles.
- Un autre établissement pour le stage de 140h minimum.

Dispenses et allègements

Les candidats titulaires de certains diplômes peuvent bénéficier de dispenses de domaines de formation et/ou d'allègement de formation. L'établissement établit avec chacun des candidats un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des dispenses de certification.

Organisation de la formation

La formation est dispensée de manière continue, sur une amplitude de 14 mois avec des regroupements à la Maison Familiale (les dates seront fournies dès janvier 2018).

Modalités d'inscription

Les dossiers de candidature sont à retirer à la Maison Familiale à partir de Janvier 2018.

Dates des épreuves :

Mai & juin 2018 : épreuve écrite d'admissibilité & épreuve orale d'admission.

Coût prévisionnel 2018-2019

Frais de formation pris en charge par l'employeur :

- **Environ 6121.50 € pour un parcours total**
- **Devis individuel pour un parcours partiel**

Cotisation inscription MFR à la charge du stagiaire : **100,00 €.**